



Compte-Rendu de l'Assemblée Générale 2017

Notre AG a eu lieu le samedi 25 février de 13h à 19h, à la Cinémathèque – 51 rue de Bercy 75012 Paris - dans la Salle du Conseil au 4ème étage.

1. ÉMARGEMENT

41 personnes sont présentes.

Membres du bureau : Nathalie ALQUIER, Valérie CHORENSLUP, Laurence COUTURIER, Florianne ABELÉ, Rachel GOLDENBERG, Natasha GOMES DE ALMEIDA, Marie MAURIN, Maggie PERLADO, Marjorie ROUVIDANT, Karen WAKS.

Membres d'honneur : Lucette ANDRÉÏ, Kathleen FONTMARTY.

Membres : Dominique ARCÉ, Joëlle BINISTI-HALLALI, Céline BREUIL-JAPY, Francine CATHELAIN, Yannick CHARLES, Géraldine DEPARDON, Christine FERRER, Lara GALLOUËT, Joëlle HERSANT, Charles JODOIN-KEATON, Sylvie KOEHLIN, Karinne LECOQ, Caroline LELOUP, Marie MAURIN, Aurore MOUTIER, Antonia OLIVARES, Valérie PÊCHEUR, Délina PIERRE, Louison POCHAT, Annick REIPERT, Marie-Florence RONCAYOLO, Chloé RUDOLF, Brigitte SCHMOUKER, Laurence WEISBROT.

Invitées : Julie DARFEUIL, Marianne HUËT, Marion PASTOR

Audrey MULIN et Pauline PÊCHEUX (Assistantes-Scriptes)

2. DÉSIGNATIONS

Présidente de Séance : Laurence COUTURIER

Modératrice : Marjorie ROUVIDANT

Rédactrice du compte-rendu : Brigitte SCHMOUKER

Relectures du Compte-rendu faites par Louison POCHAT et Valérie CHORENSLUP

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS

présenté par les Présidentes Nathalie Alquier et Valérie Chorenslop

A/ Année 2016 placée sous le signe du Numérique

- 2 ateliers numériques ont été organisés et ont connu un franc succès :

- Le premier sur l'utilisation de l'iPad en tournage a permis d'expliquer et d'échanger autour des différents logiciels et des méthodes de travail. Pour cette année à venir, on prévoit d'autres ateliers : sur les logiciels utilisés, puis des ateliers pratiques logiciel par logiciel.
- Le second autour de l'application Ciné Klee, mise au point par Odile Levasseur : un logiciel de préparation pour les Continuités. Ce logiciel a été testé par plusieurs scriptes, puis amélioré au fur et à mesure ; il est maintenant prêt et opérationnel.

- Un état des lieux a été fait, par un sondage Doodle organisé par Caroline LELOUP, sur notre utilisation des outils numériques :

- 47 scriptes ont participé à ce sondage, sur les 80 membres de LSA.
- 34% ne travaillent que sur des Rapports-papier et ne veulent pas du numérique, soit 16 scriptes.
- 19% sont en transition numérique mais travaillent encore sur papier, soit 9 scriptes.
- 47% sont passées au numérique, soit 22 scriptes. Parmi elles, 78% sont sur Ipad et 21% sur Android. 86% créent leurs propres rapports. 2 scriptes travaillent sur Script-E. 1 scripte travaille sur Scripte-évolution. 3 scriptes travaillent entièrement en numérique, scénario compris.
- Côté logiciels : 47% utilisent PDF Max. 60% Word/Adobe. 26% Numbers. 21% Goodnotes. 43% une autre application.

Il serait intéressant de faire ce sondage chaque année pour noter l'évolution des pratiques numériques dans notre métier.

B/ Renforcement des liens avec la FEMIS

Au cours de cette année, nous avons continué à garder des liens avec la FEMIS, notamment avec Sophie AUDIER et Donatienne de GOROSTARZU, au Département Scriptes.

- Des membres de LSA ont participé aux corrections des examens d'entrée de la nouvelle promotion.
- Pendant l'été 2016, Valérie CHORENSLUP, Charles JODOIN-KEATON et Bénédicte KERMADEC sont intervenus à l'Atelier : "Égalité des chances", qui est une préparation au Concours de la FEMIS pour des candidats issus de parcours atypiques.
- En Octobre 2016, une rencontre a été organisée avec les 4 élèves scriptes, ce qui a été l'occasion d'intéressantes discussions sur notre travail.

Le lien avec la FEMIS s'est donc renforcé et nous en sommes ravi(e)s.

On envisage, dans le courant de cette année à venir, de participer à une journée d'information, auprès des élèves scriptes de la FEMIS, sur les web-séries et les formats courts.

C/ Récapitulatif sur l'Unédic

Le nouveau protocole, appelé "Accord du 28 Avril 2016", est entré en vigueur le 1^{er} Août 2016. Voici un lien pour en prendre plus amplement connaissance :

https://www.intermittent-application.fr/reglementation/actualite#accord_20160428

Quelques mails ont été échangés à ce sujet, ces derniers mois, sur notre Liste.

Voici un résumé des principales mesures désormais appliquées :

- Toutes celles et tous ceux qui ont renouvelé leurs droits à l'indemnisation-chômage avec une fin de contrat après le 1^{er} Août 2016 sont concernés par cette nouvelle réglementation : leurs droits sont calculés avec **507 heures sur 12 mois**.
- Pour celles et ceux qui n'ont pas atteint ce total de 507 heures, mais qui en ont 338 – et qui ont au moins 5 ans sur dix d'ouverture de droits aux annexes 8 et 10 – il est possible de demander à profiter de la "**Clause de Rattrapage**". Elle permet d'avoir jusqu'à 6 mois de prolongation de droits aux indemnités de chômage, et s'interrompt dès lors que les 507h sur 12 mois sont réunies. Mais Attention ! ce temps supplémentaire de versement d'indemnités est "une avance", qu'il vous faudra par la suite en quelques sorte "rembourser". Non pas en argent sonnante et trébuchant, mais en autant de temps ensuite pendant lequel vous ne toucherez plus aucune indemnité – ce que l'on pourrait comparer à ce que l'on appelait auparavant les "carences" – et cela jusqu'à hauteur du temps de rattrapage dont vous aurez

précédemment bénéficié, soit 1, 2, 3, 4 ou 6 mois. Clairement, c'est comme au Jeu de l'Oie : vous aurez avancé de quelques cases, mais immanquablement Pôle-Emploi tient les comptes et vous reculerez ensuite d'autant de cases.

De plus, dans ce cas, la date-anniversaire ne sera pas la dernière date de fin de contrat des 507h, mais sera fixée à la dernière date de fin de contrat qui a eu lieu AVANT la demande de la Clause de Rattrapage.

Il vaut mieux, donc, bien réfléchir avant de signer la demande de cette Clause de Rattrapage, et ne pas hésiter à prendre l'avis des Conseillers de Pôle-Emploi pour savoir si ce jeu-là en vaut la peine ou pas.

- Dans le calcul des 507 heures, les **heures de cours** comptent. Mais à taux zéro. C'est-à-dire qu'elles permettent d'avoir les heures mais elles pénalisent sur le taux de l'indemnisation. En effet, ces heures de cours relèvent du Régime Général (et non pas du Régime des Intermittents) : ainsi, par exemple, si vous avez fait 400 heures d'intermittent et 107 heures de cours, vos 507 heures seront validées, mais votre taux d'indemnisation sera calculé sur les 400 heures seulement d'intermittence, ce qui hélas fait donc baisser vos allocations de chômage.

Attention ! : pour faire valider ces 507 heures, il faut que votre dernier contrat de travail soit une fin de contrat en annexe 8 ou 10 – et surtout pas 1 heure de cours !!!

En ce qui concerne la déclaration de ces heures d'enseignement, il n'y a donc pas d'AEM fournie (puisque ces heures relèvent du Régime Général) et Pôle-Emploi-Spectacles n'a aucune trace déclarée par l'employeur. Il faut donc fournir les contrats de vos Cours, comme preuve de ces heures d'enseignement effectuées.

Par ailleurs, il faut également faire très attention à l'intitulé de votre poste d'enseignant car il faut impérativement qu'y figure le mot : « scripte », adossé aux intitulés de « professeur(e) », ou « enseignant(e) », ou « chargé(e) de cours », ou « chargé(e) d'enseignement artistique ». (source Marie MAURIN)

Il existe toutefois un plafond annuel d'heures d'enseignement à ne pas dépasser : 70 heures maximum pour les moins de 50 ans, et 120 heures maximum pour les plus de 50 ans.

- En ce qui concerne les **Congés Spectacles**, une nouvelle mesure est désormais appliquée : le non-cumul des allocations de chômage avec les droits à indemnités de congés payés. Ainsi, le "Différé Congés Payés" signifie que l'équivalent du nombre de jours de congés n'est pas indemnisé par Pôle Emploi. En d'autres termes, quand vous touchez vos Congés payés, vous ne recevez plus rien des Assedics.

Vos jours de congés payés sont calculés à raison de 2,5 jours de congés pour 24 jours travaillés. Ces jours de congés seront désormais déduits de votre indemnisation au titre de l'assurance chômage. Par exemple, pour 40 jours de travail, votre indemnité de Congés Spectacles (correspondant à 10% des salaires) est donc de 4 jours de congés ; ce qui entraîne 4 jours de "différé", c'est-à-dire 4 jours d'indemnisations-chômage en moins à toucher, ce différé de vos allocations-chômage étant étalé à raison d'un jour retiré pendant 4 mois. Cependant cette franchise sera répartie sur plusieurs mois, dans la limite de 3 jours par mois.

- Un **Plafond mensuel de cumul Revenus + Indemnités de chômage** est entré en vigueur : pour un intermittent du spectacle en cours d'indemnisation, le cumul entre revenu d'activité perçu et allocations versées ne peut pas dépasser **3.797,24€**. Autrement dit, au delà de cette somme gagnée en salaires, vous ne pourrez pas prétendre à toucher d'indemnisation-chômage.
- Un **Plafond mensuel des heures travaillées**, prises en compte pour le calcul des heures, dans le cas d'employeurs multiples, a été fixé à 250 heures maximum. Et 208 heures dans la cas d'un seul et même employeur.

Ce calcul se fait aussi au Prorata : dans le cas où la période de travail concernée ne couvre qu'une partie du mois civil. Le nombre d'heures maximal pris en compte est

alors proratisé selon la formule suivante : durée du travail mensuel maximal divisé par 20,8 puis multiplié par le nombre de jours pris en compte dans la période de référence. *“Par exemple, pour un mois civil de 30 jours calendaires ne comprenant que 15 jours de travail au sein de la période de référence affiliation, le plafond proratisé au titre de ce mois est de 208heures / 20,8 x 15 = 150 heures.”* (source Louison Pochat).

- Un **nouveau calcul du montant de l'allocation d'indemnisation au chômage** a été mis en place : un nombre de jours non indemnisés est ainsi calculé chaque mois. Pour les techniciens, c'est : le nombre d'heures de travail au cours du mois multiplié par 1,4 puis divisé par 8 (Total Heures x 1,4 / 8).
- **L'allocation-chômage journalière minimale** pour les techniciens est de 38€.

D/ Point sur les Stagiaires Conventionné(e)s (*“les emplois ni fictifs, ni payés”*)

Pour l'instant, nous n'avons aucun retour des Syndicats, aucune réponse aux questions que nous nous posons :

- Y a-t-il un quota maximum de stagiaires conventionnés sur les plateaux ?
- Est-il exact qu'ils ne devraient pas dépasser 15% du total des salariés ?
- Que savent les Syndicats sur le nombre des Stagiaires Conventionnés par tournage, sur leurs droits, sur leurs défraiements ?

Nous envisageons, dans l'année à venir, de prendre rendez-vous avec les Syndicats de façon à obtenir une clarification.

Quoiqu'il en soit, dans notre ferme volonté de défendre le poste d'Assistant(e)-Scripte, relever qu'un(e) Stagiaire Conventionné(e) ne peut pas dépasser 35h de présence sur le plateau pourrait être LE vrai bon argument pour cesser de voir les Productions nous proposer systématiquement un(e) stagiaire et nous refuser notre Assistant(e).

E/ Atelier Négociation

Cet atelier a eu lieu le 16 Avril 2016. Il a été très suivi et mené de main de maître, comme d'habitude, par Bénédicte KERMADEC. Un superbe compte-rendu en a été rédigé par Natasha GOMES de ALMEIDA, et vous a été envoyé. Nous vous invitons à le relire avant chaque négociation. (Ce document de Natasha sur cet Atelier-Négociation sera joint par mail à l'envoi de ce Compte-Rendu).

Nous en retenons qu'il est bon de continuer à partager nos expériences, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Tous vos témoignages et questionnements sont les bienvenus sur la Liste.

Nous recommandons à chacune et à chacun, sur les tournages de séries-TV, de contacter la scripte précédente, de façon à harmoniser nos conditions d'embauche et nos négociations avec les Productions.

F/ Bilan des compétences en langues étrangères

LSA a récemment été contacté pour une demande de scripte qui parle Portugais ...

Odile CASTAGNÉ s'est donc chargée de vous demander quelles langues vous maîtrisiez. Elle a établi un tableau qu'elle va bientôt nous communiquer.

En conséquence, Nathalie ALQUIER et Valérie CHORENSLUP émettent l'hypothèse de faire figurer, sur le site, un drapeau à côté des noms des Membres, de façon à indiquer lequel(les) sont bilingues, ou trilingues, et quelles langues ils ou elles maîtrisent.

Maggie PERLADO suggère alors qu'on puisse aussi faire apparaître le drapeau anarchiste, ou corse, ou breton ...

G/ Etat de fonctionnement du Site Web de LSA

Tout d'abord, les deux Présidentes expriment leurs félicitations à l'excellent binôme que forment Rachel GOLDENBERG et Karen WAKS.

Karen WAKS fait cependant remarquer que le site présente trop de problèmes techniques. Le principal souci est que l'on n'a plus accès à l'Espace-Membres. Il est également devenu impossible de mettre des vidéos ou des bandes-annonces sur le site. Cela est dû à un problème de sécurité renforcée de l'hébergeur du site. Il est en fait question de back-office et d'interface utilisateurs ... Pour l'instant, pour consulter le site, la solution est de passer par : Accueil, puis par Rubriques. Rachel nous présentera bientôt une proposition d'amélioration.

Un deuxième problème d'importance à résoudre est que LSA soit propriétaire de son nom de domaine, ce qui n'est actuellement pas le cas. Karen propose que nous rachetions ce nom de domaine, afin, ensuite, de récupérer aussi toutes nos données. Il nous faudrait acheter et donc bloquer les noms "scriptesassocies.org", "scriptesassocies.fr", "scriptesassocies.com" et "scriptesassocies.net."

H/A propos du Centre Culturel des Tournages en Wallonie et des Scriptes Belges

Marie-Florence RONCAYOLO a été invitée par le Service Culture de la province de Liège, en Belgique, et CLAP, qui fêtait ses 10 ans. Ce fut une belle expérience, partagée avec une consoeur, Marika Piedboeuf, scripte des Frères Dardenne ; et l'occasion pour toutes les deux de découvrir que leur approche et leur pratique du métier sont semblables et se font dans le même esprit de travail, dans le souci d'être proche de la mise-en-scène.

Marie-Florence RONCAYOLO et Valérie CHORENSLUP rappellent, à ce propos, que LSA a reçu un mail des Scriptes Belges qui s'inquiètent pour leurs salaires, revus à la baisse notamment sur les séries de la RTBF (Radio Télévision Belge Francophone). Leur souhait est de se caler sur les salaires français.

I/ Appel à Films pour un nouveau Festival : Festival "Jeunesse tout court"

Marie-Florence RONCAYOLO nous explique qu'elle participe activement à la création d'un nouveau Festival, intitulé "Jeunesse tout court" et qui se tiendra en Normandie les 23. 24. 25 Juin prochains. Sur le thème de la jeunesse et de l'enfance. Déjà 1000 films ont été envoyés, mais beaucoup sont hors-sujet, car ce sont des films d'animation destinés aux enfants (!). Marie-Florence lance donc un appel : vous avez jusqu'au 31 Mars 2017, pour proposer votre film, ou des films sur lesquels vous avez travaillé.

Il s'agit de collecter des courts-métrages. Mais aussi de choisir 2 films de long métrage, qui seraient, si possible, projetés en avant-première.

J/ Fin de l'Exposition sur le métier de Scripte, à la Cinémathèque

Fin Juin 2016, notre exposition à la Cinémathèque a pris fin.

Nous avons pu faire des photos de cette exposition, avant le décrochage. Ces photos ont été prises en grande résolution, elles sont donc d'une belle qualité, et ont été sauvegardées sur disque dur. Laurence COUTURIER et Bénédicte KERMADEC sont en charge d'un projet de livre, sur cette exposition et peut-être aussi autour de notre métier, dans lequel ces photos seront incorporées.

Il reste encore à réfléchir sur le contenu exact de ce livre, et à trouver un éditeur ou une solution d'auto-édition.

4. RAPPORT FINANCIER

présenté par la Trésorière, Laurence Couturier

Cette année, peu de dépenses ont été engagées :

- Assurances
- Fonctionnement de la liste des membres : lsa.lautre.net
- Inscription à la CST (Commission Supérieure Technique)
- Frais pour l'organisation de l'Assemblée Générale
- Don de 300 € à l'Association MIAA (Mouvement d'Intermittents d'Aide aux Autres)
- Frais pour les prises de vues de notre Exposition à la Cinémathèque
- Frais pour la rencontre avec les Assistant(e)s-Scriptes
- Mise à jour du site LSA : 195 €
- Abonnement au site web du magazine "Le Film Français".

En résumé : le total des dépenses de l'année 2016 est de 1800 €.

Pour l'instant, le compte est créditeur de + 9000 €. Mais manque encore 1/3 des cotisations qui n'ont pas été payées.

En conclusion, même en tenant compte d'une baisse des revenus de Ciné-Boutique (liée au fait que les scriptes qui travaillent sur tablettes ne font plus acheter de Cahiers de Rapports par les Productions ...), on peut d'ores et déjà estimer que la trésorerie de LSA va avoir un solde créditeur de + 12 000 € pour cette année à venir.

5. PROJETS

A / A propos du minutage des tournages audiovisuels

Depuis quelques années, la pression se fait de plus en plus lourde, de la part des Productions, sur notre travail de minutage.

De sorte que Nathalie ALQUIER et Valérie CHORENSLUP se demandent s'il ne serait pas nécessaire de refaire un point sur le travail de minutage afin de pouvoir mieux faire face aux Productions qui veulent des minutages à la carte, et qui voudraient faire "parler" les minutages pour réduire les jours de tournage.

Elles suggèrent, par exemple, la mise au point d'un tableau, récapitulant un grand nombre de nos tournages télévisés, et dans lequel figureraient les trois cases des Minutage prévu / Minutage tourné / Minutage monté. Ainsi la comparaison de nos estimations des projets avec la réalité finale des films et/ou des épisodes de séries diffusés, permettrait d'inspirer confiance dans notre travail.

A ce sujet, Karinne LECOQ fait remarquer qu'elle a banni de son vocabulaire le terme de "Pré-minutage", et qu'elle rend compte de son travail en employant désormais l'expression : " Mon estimation" et non plus "Minutage".

B / Films sur nos Membres d'Honneur

Ce projet de Nathalie ALQUIER lui tient particulièrement à cœur. Elle envisage que ce soit son projet pour cette année de transition. Ce projet pourra d'ailleurs aussi s'élargir à l'ensemble de la CST (Commission Supérieure Technique) et donc aux autres corps de métiers.

Il s'agit de sujets courts sur le témoignage, les souvenirs de travail et de tournage, des scriptes qui nous ont précédé(e)s.

Nous rappelons que Laurence Lemaire a hélas disparu, cette année.

Nathalie ALQUIER envisage, avec Lucette ANDRÉÏ, de contacter Sylvette BAUDROT (qui vient de finir le tournage de Roman Polanski et est en vacances à Chypre), de Catherine COSTE (qui vit en Province et propose que la prochaine AG se fasse chez elle, dans le

cadre de son charmant village), de Florence MONCORGÉ, de Claude LUQUET, et d'autres ...

6. CONCLUSION

A / Mot de Fin de Nathalie ALQUIER

« Me voici arrivée au bout de mes quatre années en tant que Présidente de notre Association. Autant vous dire qu'il y a 4 ans, lorsque le Bureau m'a sollicitée pour occuper cette fonction, j'ai été flattée, certes, mais, malgré mes longues années comme Trésorière, je ne faisais pas la fière et il m'a fallu quelques jours pour réfléchir car la tâche me paraissait énorme.

J'ai fini par accepter mais avec l'immense crainte de ne pas être à la hauteur.

La première année, grâce à Marie-Florence Roncayolo, et en collaboration avec Charles Jodoin-Keaton, j'ai petit à petit pris conscience que ce poste n'était pas si insurmontable.

Et, avec Valérie Chorenslop, depuis 3 ans, notre collaboration a été parfaitement harmonieuse et sereine.

Ces quatre années formidables m'ont apporté une expérience très enrichissante, plein de rencontres, de discussions, et m'ont permis aussi de prendre de l'assurance pour défendre notre métier. Quand on est Présidente, on représente notre métier, et l'on a plus de motivation pour en parler. Je me suis rendue compte que ce poste permettait d'établir beaucoup d'échanges et de créer des liens, de garder une grande diplomatie – mais n'est-ce pas la base de notre métier ?

Aujourd'hui, après toutes ces années au cœur de LSA, je suis heureuse et fière de voir que de nouvelles volontés prennent le relais au sein du Bureau et que cette Association, créée il y a 12 ans, est pérenne.

Je pense qu'il est indispensable que le Bureau se renouvelle de plus en plus pour que nous puissions voir, avec un grand plaisir, notre Association s'enrichir de toutes ces nouvelles énergies afin que les incontournables membres du Bureau puissent prendre du recul et vous laissent prendre la suite, afin aussi de nous reposer sur de nouvelles épaules. Je fais donc appel à toutes les bonnes volontés pour se présenter au Bureau. Nous avons besoin de nouvelles têtes. Que cette Association soit la vôtre ! »

B/ Intervention de Valérie CHORENSLUP

« Je tiens à remercier chaleureusement Nathalie pour ses quatre années de Présidence, et pour notre travail à deux. Qu'il y ait eu des tournages ou pas, notre contact a toujours été continu, notre soutien indéfectible, nos échanges confiants et nombreux. Sachez qu'il y a toujours deux Présidentes. C'est un poste de collaboration, l'on n'y est pas seul(e), et je n'accepterai en aucune façon de rester seule au cours de cette année. N'hésitez donc pas à présenter votre candidature. Chacun, chacune y est légitime. Nous avons besoin que l'Association perdure ! »

7. DÉBATS

A / L'avenir de l'Association

1. Pour le **Bureau**, il manque encore 1 candidature. Il est indispensable que quelqu'un(e) se présente aujourd'hui, au moment du vote.
2. Un appel est lancé, par Nathalie ALQUIER et Valérie CHORENSLUP, pour que soient exprimées de nouvelles idées et des suggestions sur ce que les membres attendent de l'Association.

Quelques propositions sont alors faites :

- Que les Réunions soient tenues dans la journée, plutôt que le soir.
- Qu'un Doodle soit organisé sur les dates envisagées pour les Réunions
- Que le suivi des Réunions via Skype soit plus accessible

3. Que faire de notre argent ?

Nathalie ALQUIER et Valérie CHORENSLUP présentent plusieurs projets, qui seront soumis tout à l'heure au vote de l'Assemblée :

- Développer le projet du livre sur l'Exposition/Scriptes de la Cinémathèque.
- Développer un autre projet de livre, sur notre métier et sur son évolution.

Se posent des questions sur quels éditeurs solliciter ? ou sur la possibilité d'éditer ces livres à compte d'auteur.

Est alors envisagé d'organiser un Atelier, pour débayer les idées sur ces livres.

- Renouveler les dons à MIAA.
- Renouveler l'abonnement au "Film Français".
- Financer un Atelier de Négociation avec un coach, Jean GAUDIN.

Cette idée est présentée par Joëlle HERSANT. Il s'agirait d'une séance de 2 heures, où ce coach, au cours d'exercices pratiques, amènerait les participant(e)s à comprendre comment être plus sûr(e)s de soi et comment affronter l'autorité. Chacune de ces séances, initialement prévue pour 3 ou 4 personnes, coûterait 300 €. La question est donc posée : ces séances seraient-elles payées par LSA ? ou fédérées par LSA mais payées par chaque participant(e) ?

A l'issue du débat que cette proposition occasionne, il ressort qu'une majorité des Membres estime que, semblablement à une analyse, on ne peut pas faire payer par la collectivité un tel travail personnel. Mais il semble judicieux de profiter du collectif LSA pour négocier le tarif de ce coach, à titre individuel. Afin que celles qui sont intéressées par cette démarche tentent cette expérience de coaching puis fassent un retour à l'Association, par un Compte-Rendu. Ainsi l'on saurait si cet Atelier de Négociation est intéressant à proposer à d'autres membres, ou pas.

Francine CATHELAIN (en fin d'AG) exprime son questionnement sur ce que révèle, de nous et de notre métier, ce débat sur le bien-fondé ou pas de solliciter l'aide d'un coaching : ne sommes-nous pas, nous les femmes, en train de céder à une inutile victimisation ambiante et/ou généralisée ?

Maggie PERLADO suggère que l'on se rapproche tout simplement des Directeurs de Production, pour discuter, cartes sur table, de nos difficultés à négocier avec eux. Elle pose aussi la question de savoir si nos difficultés de négociation ne relèvent pas davantage non pas de notre "rapport compliqué à l'autorité" mais bien plutôt de notre confrontation obligée à la mauvaise foi ?!

- Financer le tournage des films sur nos Membres d'Honneur.
- Organiser des projections de films, suivies de débats. De façon à développer une activité de cinéphilie interne à l'Association.

Nous pourrions en effet profiter de la magnifique Salle de Projection de T.S.F, située Plaine Saint Denis. Et même, à l'issue des projections, y organiser de petits cocktails car ce lieu convivial est facilement accessible en métro. L'accès à cette salle se ferait gratuitement - grâce à notre partenariat avec Ciné-Boutique. Nous pourrions aussi y faire des pots avec d'autres Associations.

Laurence COUTURIER propose de prendre prochainement rendez-vous avec le nouveau Directeur de Ciné-Boutique pour envisager avec lui cette opportunité.

- Organiser de nouveaux Ateliers Numériques, avec Odile LEVASSEUR, et, cette fois, en la rémunérant.

Le plus efficace serait qu'Odile anime des Ateliers à Thèmes (par exemple : Mise à niveau sur Dropbox, ou sur les sauvegardes, ...) : on choisirait, à chaque Atelier, un Outil Numérique et elle expliquerait/ montrerait comment s'en servir.
Pour cela, il faudra donc lister les besoins des Membres, et établir le prix des ces Ateliers.

B/ Les Nouveaux Formats

On voit arriver beaucoup de séries sur le Web et sur les chaînes câblées. Et de nombreuses questions se posent :

Qu'en est-il de la grille des salaires ?

Qui y travaille ? Comment ? Combien est-il (elle) payé(e) ?

Quelle Convention y est-elle appliquée ?

Combien de Stagiaires Conventionné(e)s y travaillent comme "Chefs" ?

Pour l'instant, cela n'a pas l'air très encadré, ni bien défini.

La FEMIS prévoit de consacrer une journée d'information et de débat sur ce sujet.

Il est demandé aux Membres de faire part de leurs expériences. Afin qu'ensuite, LSA puisse contacter les Syndicats et tenter de clarifier avec eux les conditions d'embauche et de travail sur ces nouveaux formats.

Natasha GOMES de ALMEIDA indique que Blackpills (la nouvelle plateforme de vidéos nouvellement conçue par Luc BESSON et destinée aux smartphones) prévoit de diffuser une quarantaine de séries. En Octobre, elle a travaillé pour eux, aux conditions USPA, déclarée en tant que "Scripte Spécialisée".

Florianne ABELE précise, également, que, sur "Marseille", produit par Netflix, elle a été normalement salariée en "Scripte Spécialisée", avec les heures supplémentaires payées.

Alors que : Aurélia FOURCAUT a travaillé aussi pour Netflix, mais a été déclarée et payée comme "Scripte non-spécialisée".

Audrey MULIN et Pauline PÉCHEUX, les Assistantes-Scriptes qui assistent à cette AG, précisent qu'elles ont travaillé sur des Webséries mais sans être payées du tout.

En conclusion, toutes les remontées d'expériences sont les bienvenues. Afin qu'à l'avenir nous puissions harmoniser nos conditions de travail et nos rémunérations.

A titre d'information, il est rappelé aux Membres que, pour que Pôle-Emploi prenne en compte les heures de tournage et/ou d'enseignement, il faut impérativement vérifier le code APE de l'entreprise.

C/ L'Indemnisation du Matériel

Quelques Directeurs de Production refusent d'indemniser le matériel utilisé par les scriptes pendant le tournage. Or l'on voudrait que ce soit une Règle.

Quelles démarches pourrions-nous adopter ?

- Tout d'abord, sachons bien qu'un budget est prévu pour le matériel-Scripte (initialement pour les Cahiers de Rapports et pour les photos).
Il ne faut donc pas hésiter à réclamer cette indemnisation pour les outils que nous fournissons et que nous utilisons (tablettes, stylets, ordinateurs, appareils-photos, imprimantes,...)
- Il faut défendre notre travail et continuer à négocier. Ne surtout pas oublier de réclamer une indemnisation-matériel, pour que cela rentre dans les mœurs.
- L'argument le plus simple et évident à mettre en avant est que, utilisant nos outils numériques, nous faisons faire de substantielles économies à la Production – puisqu'il n'y aura ni feuilles, ni cahiers, ni papier-photos à acheter.

Valérie CHORENSLUP suggère que nous cessions de parler d' "indemnisation" : « *Sortons de ce vocabulaire, et parlons, comme les électros et les machinos, de "Bijoute" ou de "Location de Matériel".* »

Quoiqu'il en soit, cela suppose que les factures correspondant à cette "Location de Matériel" soient établies par une Société, structure que les Scriptes n'ont pas ...

Natasha GOMES de ALMEIDA fait remarquer que, dans le cas, rarement accepté par les Directeurs de Production, de "Mise à disposition de Matériel", cela figure sur la Fiche de Paie. Mais, en conséquence, la Production doit payer des charges et le Salarié paie des impôts sur cette somme. Ce qui n'arrange personne ...

Par mail - car elle ne peut pas être présente aujourd'hui à l'AG – Bénédicte KERMADEC fait savoir que, sur son prochain tournage de 4 mois, elle a obtenu une indemnisation-matériel de 20 € / jour, qu'elle se fait rembourser sous différentes formes :

- en fournissant des factures, correspondant à divers achats d'objets compatibles avec les postes de Déco/Costumes/Papeterie pour le Bureau de Production ...
- en percevant des honoraires pour des Notes de Lecture sur le scénario (cela semble possible car le tournage se fait en Belgique ...)
- en se faisant verser une Cession de Droits d'Auteur (ce qui permet à la Production de ne pas payer de cotisations sociales)

Maggie PERLADO considère, pour sa part, que : « *ce sont là des aménagements, des combines, qui dévalorisent notre travail.* »

- Il n'en reste pas moins important que tout le monde soit solidaire et demande à être payé(e) pour son matériel.
- Dans le cas où la négociation sur cette indemnisation pour l'utilisation de notre matériel numérique échoue, le plus simple est de proposer à la Production :
 - soit de nous fournir une tablette, avec les logiciels adéquats, et un appareil-photo (que l'on restituera à l'issue du tournage, ou que l'on rachètera alors à moitié prix ...). Et l'on peut même, aussi, suggérer, alors, de travailler sans Assistant(e).
 - soit de revenir au papier, aux photos imprimées, et donc de faire valoir que cela va correspondre à 1h1/2 de travail du soir supplémentaire, et à la présence d'un(e) Assistant(e). Et, dans ce cas, faire précisément évaluer le coût pour la Production.

Marie MAURIN propose (en plaisantant) que l'on utilise la cagnotte de LSA pour se payer une pleine page dans "Le Film Français", de façon à lancer une alerte sur ce sujet.

En conclusion, d'autres questions se posent :

- Considérant que le travail sur papier va devenir obsolète et surtout que l'utilisation de l'iPad revient moins cher aux Productions que l'achat des Cahiers de Rapports, ne devrait-on pas insister auprès des Directeurs de Production pour leur dire qu'on en est aujourd'hui à une autre époque ? Et marchander une indemnisation de 20€/jour ou 80€/semaine ?
- Reste encore à résoudre l'indemnisation de l'iPad ou de la tablette de l'Assistant(e).
- Est-ce que, dans l'esprit des Directeurs de Production, avec l'émergence des applications, tôt ou tard, il n'y aura plus besoin de scripte ?

D/ La C.S.T (Commission Supérieure Technique)

Nous en sommes adhérent(e)s.

Cette année, il y eut peu de Réunions.

- La première de ces Réunions a porté sur **la Post-Production**. Nathalie ALQUIER et Valérie CHORENSLUP y sont allées. La question qui y était posée était de savoir s'il serait intéressant d'avoir un logiciel qui gèrerait toutes les données, depuis notre travail jusqu'à la Post-Production. La conclusion en a été que ce logiciel pouvait partir du Montage et suivre les étapes jusqu'à la fin de la Post-Production. Mais il ne devait pas inclure les Rapports-Scripte, ne serait-ce que parce que ces derniers posent des problèmes de confidentialité (certaines des remarques, d'ordre artistique, notées par la scripte, de la part du Réalisateur, ne s'adressent en effet qu'au Monteur).
- La deuxième Réunion a abordé **le problème des tournages en Régions**. Il s'est surtout agi d'un débat autour de la problématique de la Base TAF qui n'est pas toujours transparente sur le nombre de ses techniciens, et sur le fait que chaque bureau de Province a des règles différentes. Les critères d'inscription sur les Bases TAF de Toulouse et de Tours, par exemple, ne sont pas les mêmes. L'objectif de la CST est d'uniformiser ces pratiques et de rendre les listes de Techniciens accessibles à tous.
Il a été rappelé que : « La discrimination territoriale n'est pas légale. ». Il est donc illégal d'exiger, pour être inscrits sur les listes, que les Techniciens payent leurs impôts dans la Région où ils travaillent.
Il y a 41 Bureaux de Régions, or désormais seulement 13 Provinces : cette nouvelle régionalisation du pays va forcément faire bouger les choses. De plus, un nouveau Directeur est à la tête de Film France . Il est alors possible que les choses changent aussi avec lui et avec le regroupement des Régions.
M.A.D (Métiers Associés du Décor) a travaillé sur cette problématique en association avec l'A.D.C. (Association des Chefs-décorateurs de Cinéma), et nous attendons une prochaine Réunion – même si leur problématique n'est pas tout à fait la même que la nôtre. De façon à obtenir l'uniformisation des critères et du fonctionnement entre les différents Bureaux de Régions et l'harmonisation des conditions de travail.

Ce débat Province/Paris a aussi été houleux, cette année, au sein de LSA. Avec une problématique interne portant sur ce qui est loyal et/ou déloyal entre nous, scriptes. Ce sujet nous divise, entre Membres habitant en Province et Membres habitant en Région Parisienne.

Dans les faits, la discrimination est à sens unique : à Paris, personne ne doit justifier du lieu de déclaration de ses impôts ni de son logement.

Les interrogations sont multiples. Est-ce qu'à plus ou moins long terme, on s'achemine vers la fin des droits aux défraiements ? Finira-t-on par ne plus être ni logé(e), ni défrayé(e) sur les tournages en Province ?

La question est aussi, plus fondamentalement, de savoir, alors que nous sommes dans un pays de libre circulation, si l'on a le droit d'aller travailler partout ou pas.

En conclusion, serait-il utile de faire, dans le courant de cette année à venir, une AG extraordinaire pour aborder paisiblement ce sujet ?

E / Assistant(e)s-Scriptes et Stagiaires Conventionné(e)s

Il y a 10 ans, l'Assistant(e) était acté(e) sans problème sur tous les projets-TV. Ce n'est plus le cas. Les Productions nous poussent à remplacer nos Assistant(e)s par des Stagiaires Conventionné(e)s. Cette mauvaise habitude a-t-elle évolué depuis l'an dernier ?

Lara GALLOUËT répond par l'exemple qu'elle vient de vivre sur son dernier tournage : malgré un très fort et très long conflit, tout au long de la préparation, avec le Directeur de

Production, elle a fini par obtenir une Assistante, pendant 6 mois ; cette dernière a été défrayée, et payée au salaire de Scripte lorsqu'elle assurait les tournages de la 2^{ème} équipe. La seule concession qu'a dû faire Lara, c'est que c'est le Directeur de Production qui a choisi cette Assistante.

Après un bref sondage informel à mains levées, on s'aperçoit que la majorité d'entre nous n'arrive cependant pas ou plus à avoir d'Assistant(e) à ses côtés.

Nathalie ALQUIER pose alors la question : comment les jeunes vont passer de Stagiaire à Scripte si on n'a plus d'Assistant(e) ?

Audrey MULIN et Pauline PÉCHEUX, Assistantes-Scriptes, invitées à notre AG, prennent la parole pour nous présenter leur projet. Elles représentent un Groupe d'Assistants-Scriptes qui réfléchissent, depuis Mars 2016, à un partenariat possible avec LSA.

Tout au long de cette année, elles ont tenu une dizaine de Réunions, avec à chaque fois de 6 à 15 personnes participantes, où s'est clairement révélé un petit noyau plus impliqué.

Elles ont fait un sondage sur le Groupe Facebook, qui totalise 197 personnes – concernant un possible rapprochement avec LSA : 30 personnes ont répondu, dont 7 du groupe réduit déjà formé. (Nathalie ALQUIER en déduit : “ *On n'intéresse personne, en fait !?* ”)

Elles ont réfléchi à leurs attentes, leurs motivations, leurs implications. Certes leurs avis divergent parfois, mais un consensus apparaît malgré tout au sein de leur groupe.

Leur bilan est qu'elles ont décidé d'élire des porte-paroles. Elles aimeraient ouvrir leur groupe, ne pas rester à 15, et s'adresser à un nombre illimité de personnes – notamment en communiquant avec le groupe Facebook.

Dès à présent, elles nous font part de **leurs objectifs** pour l'année à venir :

- Valoriser et protéger notre métier : être payé(e), connaître nos droits et les diffuser
- Sensibiliser les jeunes scriptes à défendre leurs conditions d'embauche et de travail (*“En tant que jeunes, on est tenté de tout accepter”*).

Pour ce faire, elles ont des propositions en 3 points :

- Mieux connaître LSA, s'en inspirer
- Créer un rendez-vous mensuel
- Ouvrir un espace de solidarité via une page Facebook sur lequel seraient partagées :
 - la possibilité de rencontres
 - la défense des droits
 - l'échange d'informations sur les grilles de salaires, les heures de préparation, ...
 - la création d'un mail privé

Elles nous expriment ensuite **leurs souhaits** vis-à-vis de LSA :

- D'abord, que 2 représentantes de leur Groupe viennent à nos Réunions mensuelles ou lorsque les débats de ces Réunions portent sur les grilles de salaires et/ou les droits. Pour être informé(e)s et dans le but de suivre la ligne de conduite de LSA.

Cela, tout le monde en convient, ne pourrait se faire qu'avec la signature d'une Charte de Confidentialité.

- Ensuite, leurs souhaits vis-à-vis de leur propre Groupe sont multiples :

- Créer des liens aussi avec les Assistant(e)s-Mise en Scène et s'informer mutuellement sur les Conventions, sur les moyens de se défendre face notamment aux jeunes Directeurs de Production.
- Diffuser sur un groupe public les informations concernant les Conventions.
- Communiquer en petit groupe, avant d'élargir ensuite à un réseau de copines jeunes scriptes ou de contacter un groupe de jeunes scriptes.
- Organiser des réunions avec les débutants-étudiants et, si possible, une représentante de LSA : afin de ne pas les exclure (même si leurs problématiques ne

sont pas les mêmes) et les informer sur leurs futures conditions d'embauche et de travail.

- Poser la question des stages conventionnés

Leur projet immédiat est de :

- Rédiger la Charte de Confidentialité
- Organiser une réunion d'information expliquant "Voilà où on en est ..."
- Faire signer la Charte de Confidentialité
- Mettre en place le fonctionnement effectif du Groupe ASJS "Assistant(e)s-Scriptes-Jeunes-Scriptes" (une adresse-mail est prévue : asjs.scripte@gmail.com)
- Mener une réflexion sur les critères d'élargissement du Groupe
- Demander à LSA de pouvoir profiter d'un Atelier-Négociation avec la championne Bénédicte Kermadec

Pauline PÉCHEUX conclut : *"Pour nous 15, il est important de connaître le métier, d'être conscient de ce qu'on accepte, de comment on défend la profession ou pas. Nous n'avons aucune revendication d'être estampillée LSA, mais nous aimerions suivre la ligne de LSA. Nous avons la volonté de communiquer les mêmes informations que LSA. Pour nous, créer une Association indépendante n'aurait aucun sens, ce serait une idée aberrante. On a juste envie de défendre la même chose que vous."*

7. VOTES

Nous passons à la séance des votes, point par point :

A / Don à l'Association MIAA

Il s'agit de 300€.

Céline BREUIL-JAPY incite chacun(e) à apporter son aide concrète, que ce soit en cuisine ou en maraude. *"Venez ! Participez ! C'est dans une ambiance très sympa et c'est vraiment utile."*

Sylvie KOEHLIN rappelle aussi de faire circuler la demande, notamment auprès des Régisseurs, de récupérer les produits de toilettes dans les chambres d'hôtels, les fins de table-régie, les dons de Déco, les costumes non vendus, ...

Don de 300€ : OUI. Voté à la quasi unanimité (un seul vote contre).

B/ Achat d'un nom de domaine pour le site LSA

Il s'agit de prix peu élevés, à partir de 0,95€ par an.

Cela concernerait "lesscriptesassocies.fr" "lesscriptesassocies.com" "lesscriptesassocies.net" et aurait pour but de se protéger.

Karen WAKS propose aussi de tenter de racheter notre nom de domaine "lesscriptesassocies.org", et les adresses-mail. Elle en a fait la demande il y a 3 jours, et attend la réponse. Peut-être sera-t-on amené à choisir un nouvel hébergeur ...

Les décisions finales seront prises par le Bureau.

Nathalie ALQUIER exprime que LSA renouvelle son entière confiance à Karen WAKS et Rachel GOLDENBERG pour continuer à veiller sur ces points délicats et sur le bon fonctionnement du site LSA.

Achat d'un ou de plusieurs noms de domaine : OUI. Voté à l'unanimité.

C/ Renouvellement de l'Abonnement au "Film Français"

Il s'agit de 224€ par an.

Tous nos membres peuvent le consulter en ligne en utilisant ces codes :

Identifiant : vchocho@free.fr

Mot de passe : LSA – en majuscules !

Attention ! : il faut impérativement que vous vous déconnectiez quand vous avez fini de le lire, car nous ne pouvons pas être plus de 5 en même temps à le consulter.

Valérie CHORENSLUP propose aussi de s'abonner à une nouvelle revue : "Les Ecrans", et incite les Membres à regarder son contenu, accessible gratuitement pendant 15 jours, puis à lui faire part de leurs opinions.

Renouvellement de l'Abonnement au "Film Français" : OUI. Voté à l'unanimité

D / Financement d'Ateliers Numériques avec Odile Levasseur

Il s'agit d'Ateliers du type : "Comment gérer la dropbox ?" ou "Comment gérer le flux de photos ?"

Il apparaît que la plupart des Membres seraient intéressé(e)s par l'organisation de tels Ateliers.

LSA va donc contacter Odile Levasseur, et lui demander des propositions de devis, de façon à connaître ses tarifs.

Un Doodle sera ensuite proposé aux Membres pour établir :

- Combien de participant(e)s sont intéressé(e)s ?
- Est-ce que les Membres approuvent ou pas que ces Ateliers soient payés par LSA ?

Ce sont les résultats de ce Doodle qui feront office de Vote.

E / Financement d'un Atelier-Négociation avec le Coach Jean Gaudin ?

9 Pour / 26 Contre.

Résultat du Vote : NON. LSA ne financera pas cet Atelier.

F / Accord pour un suivi de contacts avec le Groupe des Assistant(e)s-Scriptes

Deux questions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale :

a . "Sommes-nous d'accord pour que les représentantes de ce groupe assistent à certaines de nos réunions mensuelles et ateliers, sachant qu'elles ne rapporteront nos échanges qu'au sein de leur groupe ?"

Réponse Favorable : OUI. Voté à l'unanimité.

b . "Sommes-nous d'accord pour envisager une réunion annuelle avec ce groupe ?"

Réponse Favorable : OUI. Voté à l'unanimité.

Valérie CHORENSLUP se réjouit du résultat de ces votes et conclut :

"L'intérêt de tous et de toutes est qu'on leur transmette des choses et qu'elles nous informent."

8. ADHÉSIONS à LSA

La date-limite pour (re-) adhérer à l'Association est fixée au **31 Mars 2017**.

Vous êtes donc invité(e)s, si ce n'est déjà fait bien sûr, à valider votre adhésion en renvoyant votre chèque de cotisation (50€) libellé au nom de Les Scriptes Associés :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :
LSA-Laurence Couturier, 3 Square Caulaincourt 75018 Paris

- Soit en le déposant auprès de l'un des Membres du Bureau, lors de la prochaine Réunion mensuelle.

Merci !

9. LE BUREAU pour 2017

Nathalie ALQUIER quittant son poste de Présidente, la nouvelle Présidente sera nommée par les Membres du Bureau, lors de leur prochaine Réunion : Jeudi 2 Mars 2017.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, la plupart des candidatures ont été exprimées par mail mais il reste encore au moins 1 place à pourvoir. Il est indispensable que quelqu'un ou quelqu'une se présente là maintenant ...
Quelques mains se lèvent ...

Finalement, un nouveau Bureau est composé, de 14 Membres, avec :

Florianne ABELÉ
Delphine CAVÉRO
Virginie CHEVAL
Valérie CHORENSLUP
Laurence COUTURIER
Lara GALLOUËT
Rachel GOLDENBERG
Natasha GOMES de ALMEIDA
Charles JODOIN-KEATON
Marie MAURIN
Maggie PERLADO
Marjorie ROUVIDANT
Brigitte SCHMOUKER
Karen WAKS

La répartition de leurs différents postes, en binômes, sera également établie lors de la Réunion du Bureau le 2 Mars prochain.

FIN de cette ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour clore cette réunion d'Assemblée Générale, nous visionnons une vidéo-tutorielle, réalisée par Odile Levasseur, sur son logiciel Ciné Klee.

Voici un lien pour en (re)prendre connaissance : <https://vimeo.com/205668066>

Puis un Pot est offert au "400 Coups" au rez-de-chaussée de la Cinémathèque.

Excellente Année à vous !

Compte-Rendu rédigé par Brigitte Schmouker
relu par Louison Pochat et Valérie Chorenslop
le 2 Mars 2017